Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 674-2022 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 612-2018 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE M-30 AU PLAN DE ZONAGE ET DE VENIR CRÉER LES ZONES M-31 ET M-33, DE CRÉER LE CODE D'USAGE C210 AINSI QUE DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA LOCALISATION ET À L'UTILISATION DES ESPACES DE STATIONNEMENT EN BORDURE DE LA ROUTE 112

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 5 juillet 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement # 674-2022 modifiant le règlement 612-2018 de zonage.

QUE le règlement numéro 674-2022 entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 12 septembre 2022;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 12e jour du mois de septembre 2022.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier